

## CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

### COMMISSION DES FINANCES

#### Rapport sur le préavis No 37/08 concernant l'arrêté d'imposition pour 2009

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

20 OCT. 2008		Adm :		
Rapide	AZ	CC	Ecoles	
HRK	MB	JJB	AF	VS
Bourse	STC	Pol Mun	C Hab	STI

#### Préambule

La commission des finances s'est réunie à trois reprises (29 septembre, 6 octobre et 16 octobre 2008) pour délibérer sur le taux d'imposition 2009 et le budget 2009.

Mis à part la première séance, pour laquelle M. Jacky Antoine a été excusé, la commission était au complet. Nous tenons à remercier le syndic M. Hans Rudolf Kappeler, qui a assisté à notre réunion du 6 octobre, pour sa disponibilité.

Dans le cadre de son préavis 37/08, la Municipalité propose de garder le taux de 65 cts, tel qu'il est en vigueur depuis 2006. La commission des finances, dans son intégralité, soutient cette proposition. En effet, si la situation de l'économie suisse pouvait être qualifiée de saine en début d'année, les événements se sont précipités ces derniers mois, voire semaines de telle sorte qu'il n'est pas exclu que les effets de la crise financière en cours vont finalement se propager à l'économie réelle avec comme conséquences un ralentissement assez marqué dès le début 2009. D'un autre côté, le développement démographique de l'arc lémanique, et plus particulièrement de notre commune, ne sera pas sans effet sur les investissements et la mise à niveau des infrastructures communales.

Ces éléments laissent penser que les rentrées fiscales de l'année prochaine pourraient être plus basses que celles prévues dans l'élaboration du budget 2009. La commission reviendra sur ce sujet dans son rapport sur le budget 2009.

La commission tient également à relever que même si des surplus conséquents ont été enregistrés ces deux dernières années, la priorité reste à la réduction de l'endettement tout en poursuivant le développement.

Finalement nous tenons à rappeler que la facture sociale est impactée par le taux d'imposition.

**Conclusion :**

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre la décision suivante :

**le Conseil communal de Prangins**

vu le préavis municipal no 37/08 relatif à l'arrêté d'imposition pour 2009,  
 vu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,  
 oùi les conclusions de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,  
 attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide**

1. d'approuver l'arrêté communal d'imposition tel que proposé par la Municipalité, dans le cadre du préavis No 37/08 et ceci pour une durée d'une année, soit pour 2009.
2. d'autoriser la Municipalité à soumettre ledit arrêté d'imposition au Conseil d'Etat pour approbation.

Prangins, le 16 octobre 2008

La Commission

Jacques Antoine

Michel Augsburger

Dominique-Ella Christin

Yann Hervieu

Jacques Auberson (Président)

C	Visa	Rem.
	HRK	
	MB	MB
	JJB	
	AF	
	VS	

Sera revu le:  
 A Classifier